

CONCOURS D'ACCES AU DOCTORAT LMD AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Faculté des Sciences Exactes :

Département	Domaine	Filière	Spécialité	Diplôme d'accès (Master)	Epreuves du concours	Nombre de postes ouverts	Date de dépôt et date de clôture des inscriptions	Date des concours
Informatique	Mathématiques et Informatique (MI)	Informatique	Réseaux et Systèmes Distribués	Master: -Réseaux et Systèmes Distribués - Génie Logiciel -Réseaux, mobilité et Systèmes embarqués -Systèmes informatiques intelligents -Administration et Sécurité des Réseaux	Epreuve 1 : Modélisation et Techniques d'Optimisation (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Réseaux et Systèmes Distribués (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00	05	17/09/2017 Au 12/10/2017	28/10/2017
			Intelligence Artificielle & Génie Logiciel		Epreuve 1 : Modélisation et Techniques d'Optimisation (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Algorithmique Avancée (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00	05		
Chimie	Sciences de la Matière (SM)	Chimie	Analyse Chimique et Chimie des Matériaux	Master: -Chimie de l'environnement -Analyse et Contrôle -Chimie Pharmaceutique du médicament -Chimie de l'eau -Chimie Physique des matériaux -Matériaux et catalyse -Chimie Physique	Epreuve 1 : Techniques d'Analyses Physicochimiques (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Chimie Analytique et Cristallographie des Matériaux (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00	03	17/09/2017 Au 12/10/2017	28/10/2017
Physique	Sciences de la Matière (SM)	Physique	Sciences des Matériaux	Master en Physique, toutes spécialités confondues.	Epreuve 1 : Mécanique Quantique (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Physique des Matériaux (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00 Epreuve 1 :		17/09/2017 Au	28/10/2017
			Physique Théorique		Mécanique Quantique (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2: Théorie Quantique des Champs (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00		12/10/2017	

Mathématiques	Mathématiques et Informatique (MI)	Mathématiques	Analyse	Master : - Analyse et Probabilités - Analyse	Epreuve 1 : Mathématiques de base (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Analyse Mathématique (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00	03	17/09/2017 Au 12/10/2017	28/10/2017
			-4	Master : - Statistiques et Analyse Décisionnelle - Probabilité et Statistique	Epreuve 1 : Mathématiques de base (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Probabilités, Statistique et Applications (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00	03		
Recherche Opérationnelle	Mathématiques et Informatique (MI)	Mathématiques Appliquées	Aida à la	Master en Mathématiques Appliquées, toutes spécialités confondues.	Epreuve 1 : Recherche Opérationnelle Fondamentale (Coef 1; durée 1h30) 13:00 – 14:30 Epreuve 2 : Modélisation et Techniques de Décision (Coef 3 ; durée 2h00) 15:00 – 17:00	06	17/09/2017 Au 12/10/2017	28/10/2017

Constitution du dossier :

- 1- Formulaire de demande de candidature, renseigné et signé, à télécharger sur le site web de l'université (http://www.univ-bejaia.dz/vrpr/post-graduation).
- 2- Copie du diplôme du baccalauréat.
- 3- Copie du diplôme de Licence, D.E.S, Ingéniorat, ..., selon le parcours.
- 4- Copie du diplôme de Master ou diplôme reconnu équivalent.
- 5- Copie des Relevés de notes de tout le parcours universitaire.
- 6- Annexe du Master (si la catégorie et la moyenne de classement n'y figurent pas, le candidat doit fournir une attestation renfermant ces informations).
- 7- La participation des candidats étrangers au concours est subordonnée à une autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Les dossiers complets doivent parvenir aux facultés concernées.

Pour plus de renseignement, prendre attache avec les services PG des facultés ou consultez le site Web : www.univ-bejaia .dz

NB: -Tous les dossiers incomplets ou arrivés après la date limite ne seront pas retenus.

-Les étudiants non admis pourront retirer leurs dossiers durant l'année universitaire en cours.

Dans le cas où le nombre de candidats ne dépasse pas dix (10) fois le nombre de postes ouverts, il sera procédé à la réduction de ce dernier de façon à ce qu'il n'excède pas le dixième du nombre de candidats (Article n°09 du l'arrêté n°547 du 02 Juin 2016).